

Ge Baudouin

N° 12

1^{er} Semestre 1983

LE CHIZEROT



Paysan d'Uchizy au mariage de sa fille
1864

BULLETIN MUNICIPAL

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 1983-1984

	ÉTÉ 1983	TOUSSAINT	11 NOVEMBRE	NOËL	HIVER	PRINTEMPS	ÉTÉ 1984
Zone 1 Crestel, Paris Versailles	du mardi 30/6/83 après la classe au jeudi 5/9/83 au matin	Au jeudi 27/10/83 après la classe au jeudi 3/11/83 au matin	du jeudi 10/11/83 après la classe au lundi 14/11/83 au matin	du jeudi 22/12/83 après la classe au mercredi 4/1/84 au matin	du jeudi 16/2/84 après la classe au lundi 27/2/84 au matin	du samedi 31/3/84 après la classe au lundi 16/4/84 au matin	du jeudi 28/6/84 après la classe au jeudi 6/9/84 au matin
Zone 2 Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes	du mardi 28/6/83 après la classe au jeudi 8/9/83 au matin	du jeudi 27/10/83 après la classe au jeudi 3/11/83 au matin	du jeudi 10/11/83 après la classe au lundi 14/11/83 au matin	du mardi 20/12/83 après la classe au mercredi 4/1/84 au matin	du jeudi 2/2/84 après la classe au lundi 13/2/84 au matin	du vendredi 23/3/84 après la classe au lundi 9/4/84 au matin	du samedi 30/6/84 après la classe au jeudi 6/9/84 au matin
Zone 3 Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse	du mardi 28/6/83 après la classe au jeudi 8/9/83 au matin	du vendredi 28/10/83 après la classe au jeudi 3/11/83 au matin	du jeudi 10/11/83 après la classe au lundi 14/11/83 au matin	du mardi 20/12/83 après la classe au mercredi 4/1/84 au matin	du jeudi 9/2/84 après la classe au lundi 20/2/84 au matin	du jeudi 29/3/84 après la classe au lundi 16/4/84 au matin	du samedi 30/6/84 après la classe au jeudi 6/9/84 au matin
Corse	du mardi 28/6/83 après la classe au lundi 19/9/83 au matin	du samedi 29/10/83 après la classe au jeudi 3/11/83 au matin	du jeudi 10/11/83 après la classe au lundi 14/11/83 au matin	du mardi 20/12/83 après la classe au lundi 2/1/84 au matin	du samedi 11/2/84 après la classe au lundi 20/2/84 au matin	du samedi 24/3/84 après la classe au jeudi 5/4/84 au matin	du samedi 30/6/84 après la classe au lundi 17/9/84 au matin
St Pierre et Miquelon	du jeudi 30/6/83 après la classe au jeudi 15/9/83 au matin	du vendredi 28/10/83 après la classe au jeudi 3/11/83 au matin		du mercredi 21/12/83 (1) après la classe au jeudi 5/1/84 au matin	du vendredi 2/3/84 après la classe au jeudi 8/3/84 au matin	du vendredi 6/4/84 après la classe au mardi 24/4/84 au matin	du vendredi 29/6/84 après la classe au mardi 18/9/84 au matin
La Réunion	du jeudi 18/6/83 après la classe au mardi 20/9/83 au matin	du samedi 29/10/83 après la classe au jeudi 3/11/83 au matin		Noël et été austral du samedi 17/12/83 après la classe au lundi 20/2/84 au matin	du jeudi 19/4/84 après la classe au mardi 24/4/84 au matin (6)		du samedi 18/8/84 après la classe au mardi 18/9/84 au matin
Antilles-Guyane*	du mardi 12/7/83 après la classe au lundi 26/9/83 au matin	du samedi 29/10/83 après la classe au jeudi 3/11/83 au matin	du jeudi 10/11/83 après la classe au lundi 14/11/83 au matin	du mardi 20/12/83 après la classe au jeudi 5/1/84 au matin	du vendredi 2/3/84 après la classe au vendredi 9/3/84 au matin (2)	du samedi 14/4/84 après la classe au jeudi 26/4/84 au matin (3)	du vendredi 13/7/84 après la classe (5)
Guadeloupe	du mardi 12/7/83 après la classe au lundi 26/9/83 au matin	du samedi 29/10/83 après la classe au jeudi 3/11/83 au matin	du jeudi 10/11/83 après la classe au lundi 14/11/83 au matin	du mardi 20/12/83 après la classe au jeudi 5/1/84 au matin	du samedi 3/3/84 après la classe au vendredi 9/3/84 au matin	du mardi 10/4/84 après la classe au jeudi 26/4/84 au matin (4) (3)	du vendredi 13/07/84 après la classe (5)
Martinique	du mardi 12/7/83 après la classe au lundi 26/9/83 au matin	du samedi 29/10/83 après la classe au jeudi 3/11/83 au matin	du jeudi 10/11/83 après la classe au lundi 14/11/83 au matin	du mardi 20/12/83 après la classe au jeudi 5/1/84 au matin	du samedi 3/3/84 après la classe au vendredi 9/3/84 au matin	du mardi 10/4/84 après la classe au jeudi 26/4/84 au matin (4) (3)	du vendredi 13/07/84 après la classe (5)

* Dates des congés non fixées au moment de la publication de ce document pour la Guyane.
 (1) Exceptionnellement, journée normale de cours.
 (2) Congés supplémentaires (M-Caroline) : jeudi 29 mars 1984.
 (3) Congés supplémentaires (Ascension) : du samedi 26/5/84 après la classe au vendredi 1/6/84 au matin (Pentecôte) ; du samedi 9/6/84 après la classe au jeudi 14/6/84 au matin.
 (4) Congés supplémentaires (Abolition de l'esclavage) : mardi 22 mai 1984.
 (5) Date de rentrée non fixée au moment de la publication.
 (6) Vacances de fin de 2^{ème} trimestre : du samedi 19/5/84 après la classe au vendredi 1/6/84 au matin.

CLUB DU 3e AGE

CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Mme COULON Marthe
Vices Présidents : Mme DIOCHON Germaine, M. COULON Noël
Secrétaire : Mme MICHAUD Yvette
Trésorier : M. MICHEL Henri
Trésorière Adjointe : Mme SAPIN Adrienne
Membres : M. LEGRAND Etienne
M. BUCHAILLE Francois
Mme MORIE Antoinette
Mme GHIZZONI Hélène

VOYAGE DU 8 JUIN 1983

Cette année 1983 nous avons choisi comme voyage de notre club le site de Vézelay et le lac des Settons. 37 participants prenaient part à cette sortie le 8 juin à 7 H par le car DERANGERE. L'itinéraire choisi était la route Nationale 6 par Chalon sur Saône, Arnay le Duc, Saulieu et Avallon. Après 3 H de route nous arrivions à Vézelay. Perché au sommet d'une colline, ce bourg paisible aux rues étroites bordées de maisons anciennes est un haut lieu de l'histoire de la chrétienté. Dès le Xe siècle, son abbaye bénédictine est un but de pèlerinage fréquenté. Saint Bernard y prêcha la deuxième croisade en 1146. De l'abbaye il ne subsiste que la salle capitulaire et l'église (XIIe et XIIIe siècle) sauvée au XIXe siècle par les restaurations de Violet le Duc. L'aspect extérieur sévère et sobre, contraste avec la luminosité de la nef l'ampleur de la voûte aux arcs doubleaux ocre et blancs et la richesse décorative des portails du narthex. Le tympan du portail central, figurant le christ en gloire est un chef-d'œuvre de l'art roman. Les 800 mètres de route à faire à pieds pour monter à la basilique se firent facilement et la fatigue disparue rapidement devant ce splendide monument.

A 11 H 30 nous quittons Vézelay à regret pour Saint Père où nous admirons la remarquable église de style gothique bourguignon : elle est surmontée d'une élégante tour-clocher, et sa façade précédée d'un porche du XIVe siècle est richement décorée. A midi nous étions à Pontaubert où au restaurant du Soleil d'Or, un repas copieux et délicieux nous est servi ; service rapide dans une salle fraîche très appréciée vu la chaleur du dehors.

A 14 H, nous reprenions la route pour Quarré les Tombes qui doit son nom étrange aux nombreux sarcophages qui entourent l'église (il y en eut, dit-on jusqu'à 2 000). Leur origine est incertaine, mais la légende la fait remonter au IXe siècle, lors de l'écrasement des Normands scandinaves.

Sur les belles routes du Morvan, souvent ombragées, nous arrivions au lac des Settons. Ce lac formé par un barrage qui retient les eaux de la ~~Grise~~^{SURSE} est maintenant aménagé pour les sports nautiques alors qu'autrefois il servait à régulariser le cours de la rivière pour le flottage des bois. Il fait chaud mais l'ombre des sapins et la brise du lac tempère l'atmosphère. 21 personnes montent dans la vedette qui leur fait faire le tour du lac.

A 16 H 30 nous quittons ces lieux reposants pour le retour par Autun et Chalon sur Saône.

A 19 H nous étions de retour à Uchizy. Voyage organisé et commenté par notre trésorier et animé par les chanteurs et conteurs du club.

H. MICHEL

C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 25/02/1983

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 février 1983 à 20 H 30, dans la salle de la mairie.

Au cours de cette réunion l'Assemblée a pris les décisions suivantes :

1°) LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07/12/1982

Mme RICHY Andrée est nommée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 7 décembre dernier est porté à la connaissance de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

2°) DEPASSEMENT DE CREDIT

Le budget primitif et supplémentaire votés en 1982 par l'Assemblée Communale le 24 février et 7 décembre suivant ont prévu au chapitre 63 "Travaux Services Extérieurs" la somme de 137 678,00 F. Or, il a été mandaté au titre de ce même exercice la somme de 142 287,12 F, d'où un dépassement de 4 609,12 F.

Ce dépassement affecte le chapitre 6313 "Entretien voirie et réseaux", il y a donc lieu de régulariser cette situation.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré;

DECIDE :

D'autoriser le Receveur Municipal à régulariser le chapitre 63.

3°) PROGRAMME DE TRAVAUX 1983

Le Maire donne connaissance à l'Assemblée des travaux prévus pour 1983, à savoir :

- Assainissement 1ère tranche
C.M. du 25/09/81
- Réfection salle du 3e âge
C.M. du 05/11/82
- Réparation hangar dit "Richy"
C.M. du 05/11/82

.../...

- x école
- Réfection cour^x maternelle
C.M. du 05/11/82
 - Construction d'un autocommutateur
lettre des P.T.T. du 02/02/83
 - Renforcement réseau d'eau pour Camping N. 6
lettre du Syndicat des Eaux du 28/01/83
 - Elargissement de la R.N. 6
lettre de l'Equipement du 03/11/82
 - Réfection de la voirie communale
 - Achat d'une fourgonnette d'occasion pour
sapeurs-pompiers.

N° 4 QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil prend connaissance :

- 1°) De la lettre de Mme LETHENET Lucienne aux termes de laquelle elle déclare vouloir reprendre l'exploitation des 2 hectares situés en territoire d'Arbigny.
- 2°) De la lettre en date du 10/01/83 de Melle BENOIT Catherine qui demande les locaux réservés au Club du 3e âge pour dispenser des cours de secourisme.
- 3°) De la lettre de l'Equipement en date du 22/12/82 précisant que les frais d'installation des lampes faite dernièrement dans la Commune sont pris en charge par le Syndicat Départementale d'Electrification.
- 4°) Des remerciements adressés aux Membres du Conseil par le jeune ménage VERDOUT pour leur délicate attention à l'occasion de leur mariage.

En fin de séance le Maire parle des élections prochaines qui vont modifier la composition de la prochaine Assemblée.

Il remercie tous ses collègues de leur fidèle participation aux travaux communaux pendant 6 ans. Il est certain dit-il que si il y a eu des réalisations, il en reste encore beaucoup à faire. Si les hommes passent, la Commune quand à Elle, reste.

Il souhaite que les élections municipales se passent dans le calme et la sérénité, règle qui a toujours été observée dans de telles circonstances dans la Commune.

Il ajoute que si habituellement, à l'occasion des campagnes électorales les passions se déchaînent, il demande que le langage employé soit respectueux.

La séance est levée à 9 H 30.

H.J.

C O N S E I L M U N I C I P A L

du 22 mars 1983

1ère séance

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, les Membres du Conseil Municipal d'Uchizy proclamés par le bureau électoral les 6 et 13 mars 1983 sont réunis dans la Maison Commune sur convocation qui leur a été adressée le 16 mars 1983 conformément aux articles L 121-10 et L 122-5 du Code des Communes.

Sont présents :

- M. PERRUSSET Jacques
- M. CORNUTRAIT Marcel
- Mme MICHAUD Yvette
- M. VERNET Maurice
- M. BERTOLINI Pierre
- M. GUYONNET Jean Marc
- M. JOSSERAND Hippolyte
- M. FELIX Robert
- Mme RICHY Andrée
- M. SALLET Christian
- M. MAZOYER René
- M. CROIZET Jean Claude
- M. JANNET Michel
- M. TALMARD Paul
- Mme GHIZZONI Hélène

Est Absent : Néant

La séance est ouverte sous la présidence de M. JOSSERAND H. Maire, qui, après l'appel nominal donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 6 et 13 mars 1983 et, déclare installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- M. PERRUSSET Jacques
- M. CORNUTRAIT Marcel
- Mme MICHAUD Yvette
- M. VERNET Maurice
- M. BERTOLINI Pierre
- M. GUYONNET Jean Marc
- M. JOSSERAND Hippolyte
- M. FELIX Robert
- Mme RICHY Andrée
- M. SALLET Christian
- M. MAZOYER René
- M. CROIZET Jean Claude
- M. JANNET Michel
- M. TALMARD Paul
- Mme GHIZZONI Hélène

M. JOSSERAND H. le plus âgé des membres du Conseil, prend ensuite la présidence.

Le Conseil choisi comme secrétaire le séance M. GUYONNET Jean Marc.

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 122-4 et L 122-5 et L 122-8 du Code des Communes, invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 122-4 du Code des Communes.

Chaque Conseiller à l'appel de son nom remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire bulletins litigieux :	1
Reste	<u>14</u>
Majorité absolue :	7

Obtiennent les voix suivantes :

- M. JOSSERAND H.	10
- M. VERNET M.	4

M. JOSSERAND H. ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Avant de procéder à l'élection des Adjoints, le Maire précise que le nombre d'adjoints pour une Commune comme Uchizy peut être porté à 4. Selon lui, 2 adjoints sont suffisants, et il en donne les raisons.

- Quatre Conseillers ne partagent pas cette façon de voir : ils pensent qu'un 3ème adjoint serait au contraire nécessaire, sans toutefois en définir les attributions.
- Cette question mise aux voix à bulletin secret, donne le résultat suivant :

- Nombre de votants :	15
- Bulletins litigieux :	1
Reste	<u>14</u>

Pour 2 adjoints :	10
Pour 3 adjoints :	4

ELECTION DU 1er ADJOINT

Il est procédé ensuite à l'élection du 1er Adjoint.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :	15
- A déduire bulletins litigieux :	1
Reste	14

Obtiennent les voix suivantes :

- M. CORNUTRAIT Marcel	9
- M. VERNET Maurice	4
- M. PERRUSSET Jacques	1

M. CORNUTRAIT Marcel est élu 1er Adjoint.

ELECTION DU 2e ADJOINT

Il est procédé dans les mêmes formes que ci-dessus à l'élection du 2e Adjoint.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne :	15
Bulletins litigieux :	0
	15

répartis ainsi qu'il suit :

M. PERRUSSET Jacques	9
M. VERNET Maurice	4
M. SALLET Christian	1
Mme MICHAUD Yvette	1

M. PERRUSSET Jacques ayant obtenu la majorité absolue est élu 2e Adjoint.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

2e séance

COMMISSIONS

Le Conseil Municipal répartit ainsi qu'il suit la tâche de chacun d'eux dans les Commissions; étant précisé que le Maire est Président de droit de chacune d'elle.

- CHEMINS : PERRUSSET Jacques, VERNET Maurice, FELIX Robert, TALMARD Paul.

.../...

- BATIMENTS COMMUNAUX : MICHAUD Yvette, RICHY Andrée, MAZOYER René, JANNET Michel
- PRAIRIES : PERRUSSET Jacques, CORNUTRAIT Marcel, FELIX Robert, SALLET Christian
- BOIS : PERRUSSET Jacques, CORNUTRAIT Marcel, FELIX Robert, TALMARD Paul
- OEUVRES SOCIALES : MICHAUD Yvette, GUYONNET Jean Marc, JANNET Michel, GHIZZONI Hélène
- B.A.S. : MICHAUD Yvette, VERNET Maurice, MAZOYER René, GHIZZONI Hélène
- P.O.S. : CORNUTRAIT Marcel, TALMARD Paul, PERRUSSET Jacques
- COMMISSION DES IMPOTS : VERNET Maurice, RICHY Andrée
- COMMISSION DES FINANCES : VERNET Maurice, BERTOLINI Pierre, SALLET Christian
- COMMISSION D'ASSAINISSEMENT : PERRUSSET Jacques, BERTOLINI Pierre, TALMARD Paul

=====

- CONSEIL DE DISCIPLINE : BERTOLINI Pierre, CROIZET Jean Claude
- SYNDICAT E.D.F. : CORNUTRAIT Marcel, JOSSERAND Hippolyte
- SYNDICAT DES EAUX : JOSSERAND Hippolyte, VERNET Maurice
- SYNDICAT DES CHEMINS : CORNUTRAIT Marcel, PERRUSSET Jacques
- DELEGUES CHAMBRE DES METIERS : VERNET Maurice, BERTOLINI Pierre, GUYONNET Jean Marc, CROIZET Jean Claude
- DELEGUES CHAMBRE D'AGRICULTURE : PERRUSSET Jacques, FELIX Robert, RICHY Andrée, TALMARD Paul
- BAUX RURAUX : PERRUSSET Jacques, CORNUTRAIT Marcel, TALMARD Paul
- CLUB 3e AGE : MICHAUD Yvette, GHIZZONI Hélène
- COMITE DE JUMELAGE : VERNET Maurice, SALLET Christian
- SYNDICAT D'INITIATIVE : JOSSERAND Hippolyte, CROIZET Jean Claude
- SPORTS ET LOISIRS : VERNET Maurice, BERTOLINI Pierre, CROIZET Jean Claude, TALMARD Paul

o_o_o_o_o_o_o_o

3e séance

La secrétaire fait la lecture du procès-verbal de la séance du 25/02/1983, lequel est adopté sans modification par les 8 anciens Conseillers.

.../...

1°) LOI BARANGE - ANNEE 1982-1983

La circulaire du 13/02/1983 du Directeur Général des Services Départementaux ayant comme objet :

Fonds scolaires départementaux

précise que le Conseil Général a examiné l'utilisation des fonds scolaires départementaux, année 1982-1983.

1°) PART AUTOMATIQUE :

L'attribution annuelle a été portée à 9,60 F par élève, soit pour Uchizy : $72 \times 9,60 = 691,20$ F.

Le Directeur de l'Ecole Publique de la Commune a présenté un programme d'acquisition de matériel scolaire dans la limite de cette somme soit :

- <u>classe maternelle</u> : matériel et jeux éducatifs :	
- Le Chat et la Souris.....	145,00
- Disques.....	84,70
- <u>classes primaires</u> : matériel	
- Jeu images association d'idées..	83,50
- Suite logique.....	78,00
- Livre de mathématiques.....	300,00
	<hr/>
TOTAL...	691,20 F
	=====

2°) MASSE DEPARTEMENTALE :

Les travaux subventionnables entrant dans ce chapitre sont notamment :

"Réfection des cours et clôtures"

Le Conseil a, au cours de sa séance du 05/11/82, prévu la réfection de la cour de l'Ecole Maternelle et approuvé le devis de l'Equipement s'élevant à 44 000,00 F pour les travaux envisagés.

Le Conseil de céans :

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- a) D'approuver le programme présenté par M. Le Directeur de l'Ecole Publique au titre de la Part Automatique.
- b) De solliciter de M. Le Préfet de Saône et Loire, Commissaire de la République une subvention pour les travaux de réfection de la cour de l'Ecole Maternelle.

.../...

2°) FRAIS DE FONCTIONNEMENT DEMANDES PAR LE COLLEGE DE IUGNY
ANNEE 1982

Le Percepteur de Lugny, par mise en demeure du 10/03/83 demande à la Commune le paiement de la somme de 878,00 F pour 2 élèves d'Uchizy fréquentant le C.E.G. de Lugny.

Mme MICHAUD rapporteur fait ressortir :

d'une part, que si les 2 élèves ont obtenu une dérogation par l'Inspecteur Primaire, la Commune quant à Elle est placée devant le fait accompli lorsqu'il s'agit de payer.

d'autre part, les frais de fonctionnement 848,00 F pour 2 élèves sont bien supérieurs à ceux exigés par le C.E.G. de Tournus où Uchizy est rattaché. En effet, le Collège de Tournus demande 199,62 F par élève et celui de Lugny 439,00 F.

De plus, dit le rapporteur, le Décret du 16/12/1971 précise que le cas où l'effectif des élèves domiciliés sur le territoire d'une commune et fréquentant l'établissement est inférieur ou égal à 5, cette Commune est écartée de la répartition.

LE CONSEIL,

Où cet exposé et, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De refuser de payer la somme de 878,00 F au Collège de Lugny due pour 2 élèves fréquentant cet établissement.

3°) QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTION F.D.A.V.O.C.

L'Assemblée Communale, après avoir pris connaissance des lettres du Conseiller Général du Canton de Tournus des 15 et 24 février 1983, relative à la dotation attribuée au titre du F.D.A.V.O.C.,

DECIDE :

1°) D'affecter la subvention de 31 950,00 F (4 250,00 + 27 700,00) à la réparation des chemins dont le devis estimatif dressé par l'Ingénieur T.P.E. de Tournus s'élève à 67 600,00 F.

2°) De financer l'opération comme suit :

- Subvention F.D.A.V.O.C.....	31 950,00
- Fonds propres.....	35 650,00
	<u>67 600,00</u>
	=====

Dit que la subvention allouée sera inscrite au Budget Primitif 1983.

Le Conseil :

1°) Entend la lecture de la F.N.A.C.A. qui demande à l'Assemblée d'émettre un voeu pour que le 19 mars soit reconnu comme fête Nationale.

Le Conseil émet un voeu favorable.

2°) Prend connaissance

a) De la lettre du 16/03/83 de l'Association des Paralysés de France qui lance une campagne pour la récupération de textiles le samedi 23/04/1983, et confie cette tache à la Commission des Oeuvres Sociales.

b) De la recherche d'un terrain par une personne qui à l'intention de monter un atelier pour matériel de carrière (affaire à suivre).

M. BERTOLINI demande qu'une publicité soit faite en faveur de la vente des lots du lotissement, et que le ramassage du verre soit fait à une date fixe, afin d'éviter que chacun se débarasse de ses verres en les portant à la carrière, A la séance du 25/03/1983 le statut quo a été maintenu par 5 voix contre 4.

Cette dernière question était déjà résolue, par le fait que chacun sait que les Services Municipaux accomplissent cette tâche à la demande (voir bulletin Municipal n° 5 et 9) et articles de presse parus en son temps à ce sujet.

La séance est levée à 23 H 30.

H.J.

C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 25 mars 1983

Le vingt cinq mars mil neuf cent quatre vingt trois à 20 H 30 tous les Membres du Conseil Municipal sont réunis dans la salle commune. M. SALLET Christian est nommé secrétaire de séance.

1°) LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/03/1983

La secrétaire fait la lecture du procès-verbal de la séance du 22/03/1983. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2°) BUDGET PRIMITIF 1983

L'Assemblée Communale entend la lecture des chiffres du budget primitif 1983 proposé par le Maire et, vote chapitre par chapitre le budget suivant :

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 60	Denrées et fournitures.....	66 000,00
61	Frais de personnel.....	312 600,00
62	Impôts et taxes.....	55 000,00
63	Travaux et services extérieurs...	59 100,00
64	Participations et Contingents....	67 230,00
65	Allocations -Subventions.....	20 600,00
66	Frais de gestion générale.....	42 593,87
67	Frais financiers.....	80 590,97
83	Prélèvement dépenses investisse..	213 664,86

TOTAL.... 917 379,70

=====

Recettes :

Chapitre 70	Produits de l'exploitation.....	9 180,00
71	Produits domaniaux.....	121 634,00
72	Produits financiers.....	62,50
73	Recouvrements - subventions.....	30 941,20
74	Dotation globale de fonctionnement	305 714,00
75	Impôts indirects.....	14 600,00
76	Impôts directs autres que Cont...	3 000,00
77	Contributions directes.....	432 248,00

TOTAL..... 917 379,70

=====

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 16	Remboursement d'emprunts.....	83 235,24
232	Travaux de Bâtiments.....	43 000,00
233	Voirie.....	158 000,00
	TOTAL....	<u>284 235,24</u> =====

Recettes :

Chapitre 10	Subventions d'équipement.....	38 950,00
11	Prélèvement recettes de fonct..	213 664,86
14	Participations travaux équip...	31 620,38
	TOTAL....	<u>284 235,24</u> =====

3°) MODIFICATION DES HORAIRES DE LA SECRETAIRE

La secrétaire de mairie, vu le travail de plus en plus lourd, accompli par Elle, est dans l'obligation d'accomplir 30 H par semaine au lieu de 26 H, base actuel de sa rémunération.

Il serait équitable que son salaire soit calculé sur la base de 30 H par semaine et ce, à compter du 1er janvier 1983.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé, et après avoir demandé des explications complémentaires et, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De porter à 30 H par semaine la base de salaire de la secrétaire de mairie à compter du 1er janvier 1983.

4°) QUESTIONS DIVERSES

Les Membres du Conseil :

1°) Entendent les doléances de M. Maurice BURTEAU de Farges qui a des ennuis avec l'écoulement des eaux usées dans sa propriété Rue des Ravières à UCHIZY, et celle de M. LOMBRICI Guy Au Quart Querbet qui a également les mêmes ennuis.

S'agissant d'une affaire d'assainissement, le Maire invite les Membres de cette Commission à voir ce problème sur place le lendemain samedi à 10 H.

M. BERTOLINI récuse cette invitation en expliquant qu'il ne peut être juge et partie dans cette affaire.

M. TALMARD quant à lui, s'agissant d'un litige chez un particulier, propriété privée, il pense qu'il n'a aucune utilité dans cette affaire.

2°) Le compte-rendu de la visite à Uchizy des représentants des P.T.T. au sujet de la construction d'un autocommutateur.

de
Ils donnent leur accord en vue de la recherche d'un terrain autre que le jardin du Receveur des P.T.T. pour la construction du bâtiment envisagé.

3°) Ne donnent aucune suite :

a) A la célébration sur la journée nationale de la Déportation.

b) Sur la circulaire de M. Le Préfet de Saône et Loire, Commissaire de la République ayant comme objet : "25ème Campagne Fleurir la France".

La séance est levée à 23 H 30.

H.J.

C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 20 avril 1983

Le vingt avril mil neuf cent quatre vingt trois à 20 H 45 les Membres du Conseil Municipal sont réunis dans la salle commune. M. GUYONNET Jean Marc est nommé secrétaire de séance.

1°) LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25/03/1983

La secrétaire fait la lecture du procès-verbal de la séance du 25 mars, lequel est adopté à l'unanimité, après deux rectifications portées à la page 17.

2°) COMPTE ADMINISTRATIF 1982

M. CORNUTRAIT 1er Adjoint, préside la séance. Il fait porter à la connaissance de l'Assemblée les comptes de gestion du Maire, année 1982, à savoir :

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses réalisées :

Chapitre 60	Denrées et fournitures.....	57 473,76
61	Frais de personnel.....	268 235,53
62	Impôts et Taxes.....	48 234,00
63	Travaux et services extérieurs....	142 287,12
64	Participations et contingents.....	47 635,17
65	Allocations - subventions.....	15 878,75
66	Frais de gestion générale.....	41 942,70
67	Frais financiers.....	54 148,13
83	Prélèvement pour dépenses inves...	115 687,83
	TOTAL..	791 522,99

b) Recettes réalisées :

Chapitre 70	Produits de l'exploitation.....	8 675,00
71	Produits domaniaux.....	126 222,28
72	Produits financiers.....	62,50
73	Recouvrements subventions.....	43 188,70
74	Dotation globale de fonctionnement	290 673,00
75	Impôts indirects.....	15 865,06
76	" directs autres que Contr...	2 928,00
77	Contributions directes.....	395 099,00
79	Produits exceptionnels.....	7,00
82	" antérieurs.....	80 059,24
	TOTAL..	962 779,78
	Dépenses -	791 522,99

D'où un excédent de..... 171 256,79

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépenses réalisées :

Chapitre 16	Remboursements emprunts.....	78 450,10
21	Acquisitions biens meubles.....	43 889,49
23	Travaux de bâtiments et de génie.	471 329,96
	TOTAL.....	<u>593 669,55</u> =====

b) Recettes réalisées :

Chapitre 06	Excédent d'investissement repor..	133 000,00
10	Subventions équipement.....	214 286,00
11	Prélèvement/recettes fonction....	115 687,83
14	Participations travaux équipement	41 710,00
16	Produits des emprunts.....	300 000,00
	TOTAL.....	<u>804 683,83</u>
	Dépenses....	<u>593 669,55</u>
	D'où un excédent de.....	<u>211 014,28</u> =====

L'Assemblée après avoir entendu article par article les chiffres de ce budget l'approuve à l'unanimité.

3°) COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal faisant ressortir également un excédent de 171 256,79 F et de 211 014,28 F.

4°) CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFEREE AU LIEU-DIT :
"L'AUBEPIN"

Il est soumis au Conseil Municipal le projet de création d'une Zone d'Aménagement Différé sur la Commune d'UCHIZY au lieu-dit "L'Aubépin", afin de permettre à la Commune de préempter en cas de vente des terrains situés dans la zone artisanale et commerciale.

La Z.A.D. est un périmètre à l'intérieur duquel la collectivité publique peut exercer un droit de préemption sur les terrains mis en vente. Elle permet d'empêcher une augmentation anormale du prix des terrains due notamment aux efforts d'équipement de la collectivité en "gelant" les valeurs foncières.

Les propriétaires de terrains situés à l'intérieur de la Z.A.D. sont tenus de déclarer à la Préfecture, leurs intentions de vendre, en indiquant obligatoirement le prix.

Le titulaire du droit de préemption a deux mois à compter de la réception de la déclaration d'intention d'aliéner, pour faire connaître sa décision de faire jouer ou non le droit de préemption au prix demandé ou, s'il le juge excessif, au prix fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation, ou faire savoir sa décision de ne pas donner suite à la demande dont il aura été saisi. En cas de refus ou à défaut de réponse dans les deux mois, le bien cesse d'être soumis au droit de préemption.

Pour toutes les évaluations judiciaires, la valeur des biens est arrêtée à leur usage effectif juridiquement techniquement et économiquement un an avant la publication de l'acte créant la Z.A.D. ; quant au prix, il est fixé selon l'état du marché au jour de l'évaluation, c'est à dire par référence au niveau des transactions portant sur des terrains de nature et d'usage comparable.

Tout propriétaire dont le terrain est situé à l'intérieur de la Z.A.D. peut mettre en demeure, un an après la création de celle-ci le bénéficiaire du droit de préemption d'acquiescer son bien. Si le titulaire du droit de préemption ne donne pas suite à la demande d'acquisition dans les six mois, le bien cesse d'être soumis au droit de préemption.

Le titulaire du droit de préemption peut être tenu de rétrocéder un bien à son ancien propriétaire si, à la fin de la durée de la Z.A.D. (14 ans), le bien n'a pas été utilisé dans un but d'intérêt général.

Les limites de la Z.A.D. située au lieu-dit : "L'Aubépin" comprend les parcelles suivantes cadastrées section ZD 52a (partie), 56 (partie), 57, 58, 62, 2 et 3 et section ZH 1, 2, 3 et 9.

La création de la Z.A.D. permettra à la Commune d'engager une politique foncière sur cette zone en vue de mettre sur le marché des terrains équipés, susceptible d'accueillir des activités artisanales, industrielles ou commerciales.

LE CONSEIL,

Oùï cet exposé et entendu les explications à à ce sujet, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De demander à M. Le Préfet, Commissaire de la République du Département de Saône et Loire ;
- de créer une Zone d'Aménagement Différé au lieu-dit "L'Aubépin" selon le périmètre figurant sur le plan ci-annexé.
 - de bien vouloir désigner la Commune d'UCHIZY comme bénéficiaire du droit de préemption sur les terrains de cette zone.

.../...

5°) COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Le Conseil entend la lecture de la circulaire préfectorale de M. Le Commissaire de la République en date du 07/04/83 incitant les Municipalités à célébrer dignement la victoire du 8 mai 1945.

La présente Assemblée établit le détail de la cérémonie (après entente avec le Président des Anciens Combattants et des Anciens d'Algérie) :

- Rassemblement des participants à la cérémonie à 11 H dans la cour de la mairie-école ;
- Dépôt d'une gerbe de fleurs aux pieds du Monument aux Morts au nom du Conseil Municipal ;
- Appel des enfants d'Uchizy morts pour la France ;
- Observation d'une minute de silence à la mémoire des victimes des guerres ;
- Ensuite défilé dans le cimetière communal où reposent notamment les restes de quelques victimes des guerres ;
- Vin d'honneur offert par les Anciens Combattants qui sera servi dans l'école désaffectée sous le préau ou en plein air suivant le cas.

6°) COUPE DE BOIS 1984 - BAS DES CREUX

La coupe affouagère dite du "Bas des Creux" coupe n° 3 d'une superficie de 3 ha 43 a été exploitée la dernière fois en 1955. Selon le garde-forestier, cette coupe pourrait être délivrée sur demande du Conseil Municipal en 1984.

LE CONSEIL,

Vu l'ancienneté de la dernière coupe, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De demander l'autorisation d'exploiter cette coupe en 1983-1984.

Désigne MM. CORNUTRAIT Marcel, PERRUSSET Jacques, FELIX Robert, TALMARD Paul membres de la Commission des Bois comme responsable de cette coupe.

7°) COMITE DE JUMELAGE - 5ème anniversaire

Par lettre du 30 écoulé, le secrétaire du Comité de Jumelage d'Uchizy informe l'Assemblée Communale de la célébration, à la Pentecôte, du 5ème anniversaire de Jumelage UCHIZY-HARTHAUSEN. Il désire connaître le sentiment de l'Assemblée sur la réalisation de ce projet.

M. BERTOLINI observe que la municipalité est à l'origine du jumelage. Elle doit, en conséquence, prendre part à la célébration du 5ème anniversaire du Jumelage.

Plusieurs Conseillers précisent que le Comité de Jumelage est constitué en Association que partant, il doit faire son affaire de cette fête.

M. TALMARD attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que les activités dans la Commune se meurent, faute d'être soutenues. Il a été en son temps Président des Amis de la Musique à Uchizy ; il s'est rendu compte combien il est difficile de faire vivre une Association. Le Comité de Jumelage, marche bien, il serait bon de l'aider, bien que dit-il, sa trésorerie soit bonne.

Mme MICHAUD fait remarquer que l'inauguration de la Place d'Uchizy à Harthausen a été célébrée trop tôt. Il aurait été sage d'attendre encore afin de connaître l'utilité du Jumelage.

Le Maire :

Le Comité de Jumelage, il est vrai, a été créé il y a 5 ans dans un but précis :

"favoriser les échanges scolaires, sportifs, culturels, etc..."
C'est à dire que ce jumelage a été fondé essentiellement pour les jeunes. Ce but a-t-il été atteint en 5 ans ?

Au cours de ces 5 années, il y a eu, certes, de nombreuses rencontres entre nos partenaires. Les vœux d'honneur les réceptions qui ont été à l'ordre du jour ont rassemblé plus de gens indifférents au Jumelage que de familles pour héberger les invités. Est-ce cela le Jumelage ?

Les subventions versées au Comité de Jumelage tant par la Commune que par le Groupement des Comités de Jumelage de Saône et Loire doivent uniquement servir aux échanges prescrits par les statuts et par l'engagement solennel du Serment de Jumelage. C'est dire l'importance attachée à ces échanges, plutôt qu'aux manifestations.

Sur 26 villes jumelées en Saône et Loire, 24 ont fêté ou fêteront le 10ème anniversaire de leur jumelage. 10 ans est le délai jugé nécessaire pour faire le bilan d'une telle entreprise.

Fêter le 5ème anniversaire de notre Jumelage est donc prématuré, il ne présage pas encore la réalité d'une institution durable. D'ailleurs, on note déjà à ce sujet, une lassitude des gens d'Uchizy, eu égard aux réceptions trop nombreuses organisées à ce sujet.

.../...

Inaugurer un monument à l'instar de Harthausen en 1980, est un geste inopportum pour Uchizy. Il est probable que la population n'approuve pas cette initiative.

Ensuite le Maire demande à l'Assemblée de s'exprimer à bulletin secret sur les 5 questions suivantes :

	non	oui
1°) Etes-vous favorable pour fêter le 5ème anniversaire du Jumelage ?	11	4
2°) Faut-il offrir un vin d'honneur à l'arrivée des Allemands ?	10	5
3°) Etes-vous d'accord pour inaugurer un monument ?	10	5
Si oui à quel emplacement ? une voix : Place de l'Eglise		
4°) La Commune doit-elle participer aux frais de cette manifestation ?	12	3
5°) Etes-vous d'accord pour inviter le Conseil Municipal de Harthausen ?	12	3

8°) COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal entend les lectures :

- a) De la lettre en date du 12/04/83 du Président du Conseil Général ayant comme objet : "candidatures au Conseil Régional".
- b) De la lettre en date du 21/03/83 de la Prévention Routière ayant comme objet : "désignation d'un élu aux fonctions de correspondant Municipal de la Prévention Routière".
- c) De la lettre en date du 14/04/83 du Président du Conseil Général ayant comme objet : "Commission Départementale d'Urbanisme Commercial".
- d) De la lettre en date du 01/04/83 du Président de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées.
- e) De la lettre en date du 02/02/83 de l'O.F.A.J. ayant comme objet : "partir en Allemagne".

Et ne donne aucune suite à ces correspondances

.../...

- f) Ni à la proposition de l'imprimerie SAER de Colmar tendant à l'impression de Uchizy par image : la somme de 47 000,00 F paraissant trop élevée. Eu égard à son utilité dans la Commune.
- g) Ni à l'article sur Uchizy proposé par le Comité d'Expansion Economique de Saône et Loire.
- h) La lecture de la lettre du 14/04/83 de Maître BERTUCAT notaire associé à Tournus aux termes de laquelle Mme CHAMBARD Mélanie décédée à Macon le 12/11/81 fait don à la Commune de la somme de 10 000,00 F.
Il prend acte de cette donation.

La séance est levée à 23 H 30.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 1983

Le premier juillet mil neuf cent quatre vingt trois à 21 H les Membres du Conseil Municipal sont réunis dans la salle commune. M. GUYONNET Jean Marc est nommé secrétaire de séance.

1°) LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20/04/1983

La lecture du procès-verbal de la séance du 20/04/1983 est portée à la connaissance de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

2°) ETABLISSEMENT DE LA LISTE AFFOUAGE DE FOIN

Le Conseil révisé le rôle des bénéficiaires de l'affouage de foin au titre de l'année en cours et ce, conformément aux statuts réglementant cette distribution. Elle prononce ainsi 18 additions et 22 soustractions, à savoir :

Additions

- BAILLEAU Simone
- Vve BERTOLINI Angèle
- Vve BUGAUT Françoise
- CHACHUAT Jean Louis
- CINTAS Martin
- GILLET Marguerite
- GOIN René
- GROZEILLER Elisabeth
- LAFARGE Xavier
- IECLERCQ Jean Pierre
- MOIROT François
- Vve MORIE Antoinette
- Vve MORIER Léa
- Vve MULCEY Marcelle
- OLIVERES Roger
- ROUSSEL Patrick
- SPANU Marie-Jeanne
- SURBRANCHE François

Soustractions

- BERTHELON Raymond (est à Macon)
- BERTOLINI Martino (dcd)
- BLANCHARD Joseph (est à Lyon)
- BOUGET Claude (est à hospice Macon)
- BRAVARD Emile (est à hôpital Cuisery)
- BUGAUT Georges (dcd)
- BURDIN Georges (est à Baudrières)
- CHAUDAGNE Gérard (est à Romenay)
- DUMAS Gaston (est à Pont de Vaux)
- ECHALIER Marcel (est à l'hôpital)
- GRANDCHAMP Jean (est à Lyon)
- Vve LACROIX Anne-Marie (est à l'hôpital)
- LAFARGE Léon (dcd)
- LAFARGE Marcel (est à Bâgé la Ville)
- MARIN Jean (est à Paris)
- MEYRIEUX Pierre (est à l'hôpital)
- MORIE-MEULEAU André (est à Chatillon)
- MORIER André (dcd)
- MORIE Roger (dcd)
- MULCEY Albert (ddd)
- TEMPORAL Monique (est à Montluel)
- Vve VALES Ernestine (est à l'hôpital)

3°) TAXE D'AFFOUAGE ET MONTANT DE LA PORTION DE FOIN

a) Taxe d'affouage :

Par délibération du 7 décembre 1982, l'Assemblée a décidé de réclamer la somme de 102,00 F à chacun des agriculteurs exploitant eux-mêmes leur portion de foin de 0 ha 40, d'où la recette suivante :

$$17 \times 102,00 = 1\ 734,00 \text{ F}$$

=====

b) Portion de foin :

Au cours de la même séance, l'Assemblée Communale, après avoir déterminé le montant de la portion de foin pour juin 1983, a renvoyé sa décision sine-die.

Considérant que les inondations de ce printemps ont détérioré les récoltes des prairies communales que partant, il est impossible de connaître le montant de la recette servant de base de calcul de cet avantage,

PAR CES MOTIFS :

Le Conseil renvoie à une date ultérieure la suite qu'il y aura lieu de donner à cette distribution en espèces.

N° 4 COMMISSION CHARGÉE DE STATUER SUR LES RECLAMATIONS ÉVENTUELLES DES PORTIONS DE FOIN

Aux termes des statuts réglementant la distribution des portions de foin, il est accordé un délai de 20 jours, soit jusqu'au 1er août 1983, aux personnes qui prétendraient avoir un droit à l'affouage de foin pour formuler leurs réclamations par écrit en mairie.

Il est précisé à toutes fins que pour bénéficier de cet avantage, il faut avoir dans la Commune; sa résidence principale, être inscrit sur la liste électorale politique, avoir acquitté les impôts locaux taxe d'habitation, être présent au moment de l'établissement du rôle, et y avoir séjourné au moins 7 mois.

Le Conseil de céans désigne ainsi qu'il suit les Membres du Conseil Municipal chargés de statuer sur les réclamations éventuelles des portions de foin :

- | | |
|------------------------|-------------------|
| - M. CORNUTRAIT Marcel | 1er Adjoint |
| - M. PERRUSSET Jacques | 2e " |
| • M. FELIX Robert | Conseiller Munic. |
| - M. SALLET Christian | |

.../...

N° 5 POSE EVENTUELLE DE LAMPES SUPPLEMENTAIRES DANS LA COMMUNE

Au cours de sa réunion du 28 juin 1983, le Syndicat Intercommunal d'Electrification a décidé d'effectuer les travaux suivants dans la Commune :

- Renforcement du réseau du Bourg.....	50 000,00
- " " " " Route de Farges.....	40 000,00
- " " " " Camping National 6.....	60 000,00
	<hr/>
	150 000,00

Ces travaux donnent la possibilité de faire installer gratuitement des foyers d'éclairage public à l'intérieur de la Commune.

Le Conseil désigne les Membres de la Commission des Bâtiments Communaux, à savoir :

- M. CORNUTRAIT Marcel	1er Adjoint
- Mme MICHAUD Yvette	Conseillère Munic.
- Mme RICHY Andrée	" "
- M. MAZOYER René	" "
- M. JANNET Michel	" "

laquelle aura pour mission de déterminer les endroits où devront être posées ces lampes au nombre de 5 environ.

N° 6 PONT BASCULE COMMUNAL (A REPARER)

L'Assemblée Communal prend connaissance de la lettre en date du 16/06/1983 du Service des Instruments de Mesure de Macon, aux termes de laquelle il est précisé que le pont-bascule communal sera plombé au courant du mois de septembre prochain, si la Commune ne fait pas la réparation imposée par ce même service en février 1980.

Le devis de cette réparation établi en son temps par un homme de l'art : M. DESBOIS de Macon, s'élève à la somme de 9 697,06 F.

L'Assemblée Communale trouve exagérée ce devis du fait que la bascule est en bonne état et par ailleurs, les pesées sont rigoureusement justes. Elle désigne le Maire pour engager de nouveau, des pour-parlers avec l'Administration des Poids et Mesures, afin que celle-ci vérifie de nouveau le pont-bascule avant d'opérer sa fermeture.

N° 7 TAXES LOCALES

L'Assemblée Communale reconduit pour 1984 les modalités d'établissement des bases d'imposition retenues pour 1983, à savoir :

.../...

- Taxe d'habitation : 5 %
- Foncier bâti : 8,88 %
- Foncier non bâti : 36,31 %
- Taxe professionnelle : 8,35 %

N° 8 CONTRAT D'ENTRETIEN POUR HORLOGE COMMUNALE

Le Conseil Municipal ne donne aucune suite au contrat d'entretien du 20/04/1983 proposé par M. PLAIRE demeurant à Marmagne spécialisé dans les installations des horloges et édifices publics.

N° 9 SUBVENTION AU TITRE DE LA MASSE DEPARTEMENTALE

Au cours de sa séance du 13 juin 1983, le Conseil Général a accordé à la Commune une subvention de 10 416,00 F au titre de la masse départementale de la Loi Barangé.

Cette subvention fait suite à la délibération du Conseil de céans en date du 22/03/1983 relative à la réfection de la cour des écoles dont le devis s'est élevé à 44 000,00 F

LE CONSEIL,

DECIDE :

De porter au budget supplémentaire 1983 la subvention de 10 416,00 F (section investissement chapitre 105). La dépense relative à ce programme est inscrite au budget primitif de la Commune, lequel a été visé par le Préfet, Commissaire de la République le 29 mars 1983.

N° 10 BULLETIN MUNICIPAL (SOMMAIRE)

Le Conseil entend le programme du prochain bulletin municipal n° 12.

N° 11 QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal à connaissance :

- 1°) De la pose de 5 tableaux d'affichage à l'intérieur de la Commune (C.M. du 23/06/82).
- 2°) Des devis des brochures "Uchizy par image" de M. PERRET pour 44 000,00 F et de la SAEP pour 28 500,00 F et n'y donne aucune suite.
- 3°) Du montant de la somme de 35 421,48 F au titre du Contingent Aide Sociale année 1983.

4°) De la réparation du hangar dit "Richy" (C.M. du 5/11/82) laquelle est confiée à l'entreprise BERTOLINI.

5°) De l'exécution des travaux de la salle du 3e âge (C.M. du 5/11/82).

6°) Des réparations effectuées pendant les vacances dans la classe maternelle, à savoir :

- chauffe-eau
- chasse d'eau
- fosse septique
- placards

Ces travaux sont confiés aux hommes de l'art, à savoir :

- M. CROIZET Jean Claude
- M. GUYONNET Jean Marc
- M. BERTOLINI Pierre

chacun en ce qui concerne leur spécialité.

7°) De l'aménagement de la cour de la même école maternelle (murette autour du bac à sable) confiée à M. BERTOLINI, jeux de plein air (balançoire, buses, agrès) confiés à M. VILLE Joseph.

8°) A décidé de la pose de tuyaux à l'intérieur de la Commune, notamment "En Quentin". Le devis de cette dépense sera établi par M. BERTOLINI, après la visite des lieux par la Commission des Chemins.

La séance est levée à 23 H 15.

H.J.

TABLEAU DES CRUES AYANT DEPASSE 4 M A MACON

Date	Cote maximale	Date	Cote maximale	Date	Cote maximale
1600	6,42 m	Oct. 1927	4,66 m	Nov. 1935	5,40 m
1711	6,95 m	Nov. 1927	4,33 m	Déc. 1935	5,81 m
1840	8,05 m	Janv. 1928	4,06 m	Janv. 1936	5,98 m
1856	6,83 m	Févr. 1928	5,46 m	Févr. 1936	4,75 m
1883	6,52 m	Avril 1928	4,18 m	Oct. 1936	4,40 m
1896	6,65 m	Oct. 1928	4,02 m	Févr. 1937	4,59 m
1897	5,98 m	Déc. 1928	5,20 m	Avril 1937	5,61 m
1904	6,04 m	Janv. 1929	4,17 m	Févr. 1938	4,28 m
1910	6,46 m	Janv. 1930	4,50 m	Févr. 1939	5,18 m
Janv. 1922	4,26 m	Mai 1930	4,81 m	Mars 1939	4,20 m
Févr. 1922	4,30 m	Juil. 1930	4,39 m	Avril 1939	4,96 m
Avril 1922	5,48 m	Oct. 1930	5,52 m	Mai 1939	4,30 m
Mai 1922	4,95 m	Nov. 1930	5,00 m	Déc. 1939	5,53 m
Nov. 1922	4,58 m	Déc. 1930	5,10 m	Déc. 1939	4,39 m
Déc. 1922	4,36 m	Janv. 1931	4,27 m	Fév. 1940	4,34 m
Janv. 1923	5,11 m	Févr. 1931	4,60 m	Fév. 1940	4,37 m
Mars 1923	5,31 m	Mars 1931	5,91 m	Avril 1940	4,05 m
Nov. 1923	5,11 m	Sept. 1931	5,19 m	Sept. 1940	4,28 m
Déc. 1923	5,42 m	Janv. 1932	5,36 m	Oct. 1940	4,60 m
Janv. 1924	6,32 m	Avril 1932	4,14 m	Nov. 1940	5,40 m
Nov. 1924	4,81 m	Mai 1932	4,71 m	Déc. 1940	4,52 m
Fév. 1925	4,00 m	Nov. 1932	4,24 m	Janv. 1941	4,72 m
Sept. 1925	4,28 m	Janv. 1934	4,19 m	Févr. 1941	6,04 m
Janv. 1926	5,85 m	Mars 1934	4,19 m	Mars 1941	4,38 m
Mai 1926	4,91 m	Mars 1934	4,09 m	Juin 1941	5,32 m
Juin 1926	4,25 m	Mars 1935	4,93 m	Mars 1942	4,98 m
Nov. 1926	4,34 m	Avril 1935	4,06 m	Janv. 1943	4,70 m
Nov. 1926	4,38 m	Avril 1935	4,35 m	Oct. 1944	4,22 m
Mars 1927	4,82 m	Mai 1935	4,33 m	Déc. 1944	6,24 m
Avril 1927	4,20 m	Oct. 1935	4,95 m	Fév. 1945	6,42 m
Sept. 1927	4,41 m	Nov. 1935	4,46 m	Fév. 1946	4,23 m

.../...

Date	Cote maximale	Date	Cote maximale	Date	Cote maximale
Janv. 1947	4,17 m	Mars 1960	4,12 m	Déc. 1972	4,08 m
Avril 1947	5,14 m	Sept. 1960	4,03 m	Oct. 1974	4,22 m
Janv. 1948	5,01 m	Nov. 1960	4,59 m	Févr. 1975	4,22 m
Févr.	4,86 m	Nov. 1960	4,40 m	Nov. 1975	4,75 m
Fév. 1950	4,58 m	Nov. 1960	4,28 m	Déc. 1975	4,13 m
Avril 1950	4,18 m	Janv. 1961	4,14 m	Févr. 1976	4,85 m
Déc. 1950	6,11 m	Févr. 1961	5,07 m	Déc. 1976	4,66 m
Janv. 1951	4,82 m	Déc. 1961	4,50 m	Févr. 1977	5,95 m
Mars 1951	4,39 m	Janv. 1962	5,11 m	Mai 1977	4,10 m
Déc. 1951	5,50 m	Févr. 1962	4,82 m	Nov. 1977	4,03 m
Févr. 1952	4,53 m	Avril 1962	4,96 m	Déc. 1977	4,64 m
Févr. 1952	4,47 m	Juin 1963	4,20 m	janv. 1978	4,08 m
Avril 1952	5,91 m	Nov. 1963	4,62 m	Mars 1978	5,36 m
Nov. 1952	4,78 m	Mars 1964	4,19 m	Avril 1978	5,37 m
Déc. 1952	5,04 m	Avril 1965	5,14 m	Janv. 1979	4,34 m
Janv. 1953	5,64 m	Sept. 1965	4,61 m	Févr. 1979	5,54 m
Juin 1953	5,22 m	Janv. 1966	5,59 m	Mars 1979	4,52 m
Déc. 1954	5,60 m	Janv. 1966	5,12 m	Déc. 1979	4,30 m
Janv. 1955	4,40 m	Févr. 1966	5,09 m	Févr. 1980	5,50 m
Févr. 1955	6,95 m	Janv. 1967	5,03 m	Janv. 1981	4,67 m
Févr. 1955	5,08 m	Nov. 1967	4,04 m	Mars 1981	4,10 m
Janv. 1956	4,18 m	Janv. 1968	5,37 m	Nov. 1981	4,01 m
Févr. 1956	4,24 m	Févr. 1968	4,34 m	Déc. 1981	6,64 m
Avril 1956	4,11 m	Sept. 1968	4,75 m	Janv. 1982	5,80 m
Sept. 1956	5,14 m	Nov. 1968	4,90 m	Oct. 1982	4,44 m
Oct. 1956	4,12 m	Déc. 1968	5,08 m	Nov. 1982	4,08 m
Mars 1957	5,93 m	Mars 1969	4,68 m	Déc. 1982	6,50 m
Févr. 1958	4,90 m	Mai 1969	5,02 m	Janv. 1983	4,64 m
Mars 1958	5,35 m	Févr. 1970	5,63 m	Févr. 1983	4,26 m
Déc. 1958	4,28 m	Mars 1970	6,32 m	Avril 1983	5,46 m
Janv. 1959	4,97 m	Avril 1970	4,32 m	Mai 1983	6,64 m
Mai 1959	4,31 m	Mars 1971	4,03 m		

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

BUREAU D'ANNONCE DES CRUES
DE CHALON-SUR-SAONE

Service Hydrométrique

ET DE
L'ANNONCE DES CRUES

Avis du 19 Mai 1983

Bassin de la Saône

HAUTEUR DES GRANDES CRUES

		LE DOUBS						LA SAONE							
		Déc. 1882	Mars 1896	Janv. 1910	Janv. 1955	Fév. 1957	Fév. 1970		Nov. 1840	Mai 1856	Déc. 1882	Janv. 1910	Nov. 1944	Janv. 1955	Fév. 1970
Mairie d'UCHIZY (71) COURRIER ARRIVÉ LE 21 MAI 1983 N° 479	Besançon	8.85	7.97	9.57	7.45	7.55	7.06	Auxonne			4.68	4.78	4.60	4.90	4.72
	Neublans	4.50	4.58	4.65	4.35	4.48	4.16	Verdun	8.10	7.76	7.97	8.21	7.76	8.44	7.75
	Navilly	6.40	6.45	6.70	6.85	6.60	6.42	Chalon	7.28	6.56	6.53	6.68	6.40	6.84	6.44
											Janv. 1883		Fév. 1945		
								Macon	8.05	6.72	6.52	6.46	6.42	6.96	6.33

	Cotes à 7 H	Cotes à 15 H	Indications sur la montée ou la baisse
<u>SAONE :</u>			
- ST-ALBIN	2 m 74	2 m 26	En baisse.
- GRAY	3 m 93	3 m 90	Max. atteint 3 m 93 - en baisse.
- AUXONNE	4 m 00	4 m 08	Montée horaire 0,5 cm
- VERDUN	7 m 12	7 m 19	Montée horaire 1 cm
- CHALON	6 m 09	6 m 20	Montée horaire 1,4 cm
- MACON	5 m 71	5 m 82	Montée horaire 1,5 cm
<u>DOUBS :</u>			
- BESANCON	4 m 32	4 m 06	En baisse
- NEUBLANS	3 m 37	3 m 05	En baisse
- NAVILLY	5 m 98	5 m 91	En baisse

Les précipitations exceptionnelles des dernières 48 H ayant entraîné des apports particulièrement importants notamment des cours d'eau suivants : DHEUNE - THALIE - GROSNE et SEILLE, les cotes annoncées dans le bulletin précédent sont à majorer en général d'une vingtaine de centimètres.

Les max. probables sont donc les suivants (sauf nouvelles précipitations) :

- AUXONNE : 4,15/4,20 m le 20
- VERDUN : 7,25/7,30 m le 20
- CHALON : 6,30 m le 20
- MACON : 6,00 m le 21

Le Doubs est en baisse à NAVILLY (max. atteint 5,98 m le 19 à 7 H) et la Saône est en décrue à GRAY.

LA VIE COMMUNALE N° 653

=====

LA CAMPAGNE INSOLITE : DERNIERS ECHOS

Le record des candidatures a été battu par Recologne-les-Ray (Haute-Saône) : 15 électeurs inscrits, 11 candidats... pour 9 sièges à pourvoir. Mention honorable à Eaulieu sur Argonne (Meuse) où trois listes se disputaient les suffrages des 59 électeurs de la Commune !

Conseil de famille, à Ranzevelle (25 habitants) le Maire sortant avait composé sa liste avec les membres des cinq familles de la commune.

On a vu apparaître pour la première fois des listes de célibataires, cette année : à Grièges (Ain) et à Steinbourg (Bas-Rhin). Le programme de la liste alsacienne : créer une agence matrimoniale, un camp de naturistes... et obtenir la réduction du temps de grossesse de neuf à six mois ! Elle a quand même obtenu 14 % des voix.

A Coursan (Aude), ce sont les viticulteurs qui ont présenté une liste homogène, face à celle du maire sortant.

A Plaintel (Côtes du Nord) 386 électeurs (sur 1891) ont donné leur voix à la liste du RIRE (Rassemblement Invraisemblable pour le Rire et l'Equilibre), menée par un jeune journaliste de la commune. Son programme était séduisant : "pour un village gai, enjoué, rieur, où le mardi-gras et le 1er avril seraient jours fériés, où les anciens apprendraient le reggae et les jeunes la ritournelle, où l'on prendrait le temps d'écouter le chant des oiseaux et de regarder les primevères éclore..." On a bien le droit de rêver...

Pour la première fois, on n'a pas voté dans la plus petite mairie de France, celle de Saint Germain Pasquier (Eure), dont la surface n'est que de 7m². La population a augmenté, depuis les élections de 1977, elle est passée de 90 à 133 habitants... Pour éviter la bousculade, M. Le Maire a préféré transporter l'urne à la salle des fêtes.

Le Centre d'Information Civique a décidé de décerner un "diplôme d'honneur du civisme" à toutes les communes de moins de 2 000 habitants dont la participation électorale a été de 100 %. Les communes qui ont atteint ce record absolu doivent se faire connaître au siège du Centre d'Information Civique : 242 Bis, boulevard Saint Germain 75007 PARIS.

.../...

CAUDIÉS (PYRENEES ORIENTALES) : UN HABITANT ET QUELQUES CHATS

La Commune la plus délaissée de France se trouve dans les Pyrénées Orientales, à 1 600 m d'altitude : c'est Caudiés, ramassée dans une combe enneigée. Elle compte 51 électeurs et donc un conseil municipal dûment élu, mais un seul habitant : Mme Wolf, 78 ans, solitaire dans un monde du silence. Elle passe neuf mois de l'année seule avec ses chats. L'unique visite : celle du facteur qui brave la neige et passe à pied tous les jours. C'est le moment que choisit Mme Wolf pour marcher quelque peu autour de chez elle. "Rendez-vous compte, dit-elle, si je tombe quand il n'y a personne, je ne pourrais jamais me relever".

Mais Caudiés délaissé par ses habitants n'est pas pour autant abandonné. Par tranches successives les ruelles ont été entretenues ainsi que l'église, et 5 gîtes ruraux sont aujourd'hui aménagés. Le Conseil municipal gère au mieux les quelques subsides qui lui procurent la société d'élevage et celle de chasse. Et puis à l'été... ils sont bien une trentaine lâhaut. "La foule" dit Mme Wolf en souriant.

BOSDARROS (PYRENEES ATLANTIQUES) AU LIVRE DES RECORDS

C'est le circuit de transport scolaire le plus court de France. Tout se joue sur 240 m ! 120 m à l'aller... 120 au retour : c'est la distance qui sépare l'école de Bosdarros (Pyrénées Atlantiques) de la cantine.

Pourquoi, me direz-vous, la municipalité a-t-elle jugé utile de louer les service d'un car pour faire effectuer ce trajet quotidien aux 43 élèves de l'école qui mangent à la cantine ? Par économie. Eh oui !

Les mesures de sécurité imposées par la Loi sont telles qu'il faudrait en permanence 3 ou 4 personnes pour encadrer les élèves jusqu'à la cantine. Les enseignants ayant refusé d'assurer systématiquement le service, la municipalité a cherché des volontaires. Sans succès. Restait l'autocar, beaucoup moins cher que l'embauche de contractuels. De plus, le transporteur de la Commune, M. Miegabielle qui habite près de l'école, a accepté d'assurer le service pour une somme modeste : 10 F par jour et par car. Durée du trajet 30 s... Un peu plus pour le retour en raison d'une marche arrière acrobatique que négocie chaque fois le chauffeur. 240 m pour 10 F... Les finances de la commune n'en souffrent pas trop. La meilleure preuve est que ce "manège" dure depuis 4 ans... à la grande satisfaction de tous.

.../...

QUATRE RUBANS POUR L'INAUGURATION DE L'ECOLE DE
DANGU (EURE)

Les périodes pré-électorales sont toujours fertiles en inaugurations. Musées, piscines, tennis, foyer rural sont sortis de terre au bon moment. Il est de bonne guerre pour un maire sortant de rappeler à ses électeurs souvent prompts à la critique que l'argent du contribuable a été bien utilisé.

A Dangu (Eure), le maire sortant, François CHATELARD, a donc décidé d'inaugurer quelques jours avant le premier tour, la toute nouvelle école du village. Mais qui inviter pour présider la cérémonie ? Pas question de froisser les susceptibilités politiques de ses administrés. Alors M. Le Maire a opté pour l'inauguration "en grande pompe". Il a demandé à la fois au sénateur, au député, au conseiller général et à l'ancien ministre du coin, tous d'appartenances politiques différentes, de venir couper le ruban ! Ainsi tous les partis étaient représentés : le P.C., le P.S., l'U.D.F. et le R.P.R. Pas de jaloux. Et pour éviter toute préséance, M. Le Maire a tendu 4 rubans tricolores que les 4 notables, armés chacun d'une paire de ciseaux, ont coupé en même temps.

Tout le monde s'est exécuté dans la bonne humeur et chacun y est allé de son discours, bien sûr.

..°..°..°..°..°..°..°

LA VIE COMMUNALE N° 654
=====

LENDEMAINS DE CAMPAGNE

Etre Conseiller Municipal, cela entraîne quelques "corvées". Mais les conseillers de Lavardac (Lot et Garonne), à peine élus, se sont imposés une corvée supplémentaire : ils ont décidé de cultiver eux-mêmes et bénévolement les 5 ha de terres dont la commune est propriétaire et dont le produit est réservé au bureau d'aide sociale. Ils se partageront les travaux de labour, de semailles et de récolte.

.../...

A RIVIERE (PAS DE CALAIS)

Dès le lendemain des élections, on a vu un conseiller municipal prendre son tracteur et se mettre au travail... mais pour labourer le terrain de football de la commune. Triste conclusion d'une bataille électorale qui s'est soldée par la victoire de la liste d'opposition de M. Framery sur celle du maire sortant M. Boutemy, par 8 sièges contre 7. Le doyen d'âge du conseil, qui prêtait gracieusement l'un de ses champs au club de football local, a aussitôt repris possession de son bien en le labourant...

Il faut dire que l'affaire du terrain de foot avait été l'un des enjeux de la campagne électorale. Il y a quelques années, l'opposition avait réussi à faire casser une déclaration d'utilité publique pour un projet d'installation définitive d'un terrain. C'est à la suite de ce jugement que le doyen d'âge du conseil avait provisoirement mis un de ses champs à la disposition des 5 équipes de foot de la commune. L'opposition ayant annoncé, dans un tract, qu'elle créerait un nouveau terrain si elle était élue, le conseiller de la nouvelle minorité a voulu mettre ainsi les vainqueurs au pied du mur et les contraindre à réaliser leur promesse...

A STONNE (ARDENNES)

Réélue pour la quatrième fois consécutive, à l'âge de 86 ans, à la tête de la commune de Stonne (Ardennes), Adèle LAMINIE est sans doute la doyenne des maires de France. Toute sa vie a été consacrée à sa petite commune, à tous les échelons : elle a d'abord été secrétaire de mairie en 1920, conseillère municipale en 1945, maire en 1958. "Mais c'est la dernière fois que je me représente, a-t-elle prévenu ses 39 administrés. En 1989, j'aurai 92 ans. Il faudra vous trouver quelqu'un d'autre..."

A VERNY (MOSELLE)

Le conseil municipal de Verny (Moselle) a pris une décision sans doute unique en France. L'un des élus a demandé la parole, l'autre soir, en réunion publique, et a formulé la requête suivante : "La mairie étant un endroit public, je demande que les membres du conseil ne fument pas pendant les séances." Aussitôt, M. Le Maire a mis aux voix et la proposition a été adoptée à l'unanimité, bien que la majorité des conseillers fut composée de fumeurs.

A DANNEVOUX (MEUSE)

Elu un vendredi soir, le nouveau maire de Dannevoix (Meuse) a démissionné dès le lendemain matin... pour ne pas contrarier son épouse. Après une nuit de discussion, celle-ci avait réussi à le persuader de renoncer à une charge qui l'éloignerait de la maison et troublerait la tranquillité de leur vie de retraités.

Je ne me permettrai pas de la condamner, mais c'est l'occasion de saluer et de rendre hommage à toutes les épouses de maires qui acceptent de sacrifier une part de leur vie familiale pour le bien de leur commune.

ROCAMADOUR (LOT) : UNE COMMUNE SANS MAIRE

Rocamadour est la seule commune de France à ne pas encore avoir élu un maire. Lors des deux tours du mois de mars, les 507 électeurs inscrits se sont abstenus par solidarité avec la municipalité sortante, qui n'avait pas présenté de liste de candidatures. De nouvelles élections doivent avoir lieu les 8 et 15 mai, mais le même scénario risque de se renouveler si d'ici là, les revendications de la population ne sont pas satisfaites.

Que réclament les Amadouriens ? Depuis 30 ans, et plus intensément depuis 1971, ils demandent le désenclavement de leur cité médiévale, qui est traversée par une seule rue utilisée, en été, par des dizaines de milliers de véhicules automobiles. 2e site touristique de France, après le Mont Saint Michel, Rocamadour accueille en effet chaque année 1 200 000 visiteurs, en moyenne. Pour échapper aux embouteillages de l'été, qui nuisent au tourisme comme au commerce local, ils préconisent donc la création d'une route de contournement et des parkings pour les voitures, la conversion de la rue principale en voie piétonne et la construction d'un ascenseur reliant le château au sanctuaire et à la ville.

En février 1982, les habitants avaient repris espoir. Le Président de la République, dans une lettre adressée au député-maire de Figeac, M. Martin SALVY, écrivait notamment :

"J'ai fait donner les instructions nécessaires tant au ministre de l'Environnement, qu'au Préfet du Lot, pour que sur le plan national comme sur le plan local, d'un des projets soit retenu dans les plus brefs délais de manière à permettre une réalisation rapide de cette déviation.

J'espère que ces diverses démarches devraient conduire à une solution d'ici au début du mois d'avril". Mais un an après, on en est toujours au même point.

"Il faut croire, dit le maire sortant, M. JALLET, qu'il existe dans notre pays un "pouvoir administratif" vraiment très fort qui ne tient aucun compte des instructions données par un Président de la République. C'est aussi pour cette démocratie que nous poursuivons notre lutte".

Ajoutons qu'en 12 ans, les services officiels ont multiplié les études pour l'aménagement de Rocamadour. Leur coût s'élève actuellement à plus d'un million de francs ! N'est-ce pas à la limite du gaspillage ? interroge M. JALLET.

VOULEME : PRIME MUNICIPALE A LA NAISSANCE

C'est une très vieille histoire qui remonte à 1913, date du décès de Maurice BROTHIER, riche propriétaire de Vouleme. Sans enfant, ni proche famille mais attaché à son village, Maurice BROTHIER lui faisait don de deux belles propriétés de 40 ha chacune avec cheptel et bâtiments. Seule condition exigée : chaque année le conseil municipal aura la charge de distribuer les revenus de ces propriétés aux nouveaux-nés, légitimes, ou non, dont les parents sont domiciliés dans la commune depuis plus de 6 mois.

Mais voilà qu'en 1920, conseillée par le notaire, la mairie décide de vendre les propriétés pour 12 700,00 F de l'époque. L'argent a été placé et de dévaluation en inflation le fabuleux héritage est devenu peau de chagrin. Ainsi en 1982, pour respecter la volonté de Maurice BROTHIER, les enfants nés à Vouleme se sont partagés la somme de 56,70 F !

Mais en France, rien n'est simple et tous les ans Mme LAFFONT, la secrétaire de mairie et M. GIBAUD, le maire se livrent à un véritable marathon administratif pour distribuer cet argent. Délibération du conseil municipal... rapport à la sous-préfecture... nouvelle réunion du conseil... mandat aux heureux héritiers... qui étaient quatre, en 1982, et qui ont donc touché chacun 14,17 F !
Tradition oblige.

Pour honorer les legs que leurs prédécesseurs ont acceptés, beaucoup de municipalités sont obligées, aujourd'hui, de puiser dans le budget de la commune. Exemple : Villey Saint Etienne (Meurthe et Moselle). En 1631, un habitant a légué ses vignes à la paroisse, à la condition que soit distribué chaque, année, le jour de Pâques, un litre de vin à chaque foyer. Il n'y a plus de vignes depuis belle lurette, à Villey Saint Etienne, mais la municipalité a tenu à maintenir la tradition. Elle fait acheter 300 l de vin rouge ordinaire, que les 300 ménages de la commune viennent fidèlement chercher le dimanche de Pâques à la mairie. A Frasnoy (Nord), ce sont des miches de pain que la commune achète chaque année au boulanger local pour respecter le voeu d'un ancien habitant qui avait légué au conseil paroissial une propriété dont le revenu était destiné à célébrer une messe à sa mémoire, le mercredi saint, et à distribuer aux paroissiens, à l'issue de l'office, un pain blanc. Cette année, les maires adjoints ont ainsi distribué 295 grosses miches, marquées d'une croix, à la sortie de la messe.

.../...

FRAIZE (VOSGES) : UN MAIRE MATINAL

Personne à Pau ne s'étonne de voir des fenêtres du bureau de M. Le Maire éclairées dès 5 H 30 du matin. Les Palois savent depuis longtemps que M. André LABARRERE est un matinal, qui donne ses premiers rendez-vous de la journée à 6 heures. Mais quand le concierge de la mairie de Fraize (Vosges) vit de la lumière dans le bureau du maire à 6 heures du matin, le 21 mars dernier, une seule hypothèse lui vint à l'esprit : des cambrioleurs étaient sûrement en train d'opérer... Il téléphona aussitôt au chef de la brigade de gendarmerie qui, quelques minutes plus tard, fit irruption dans le bureau, pistolet dégainé, tandis que ses hommes encerclaient le bâtiment. On imagine l'émotion du nouveau maire, M. Jean VINCENT, qui aime se mettre tôt à la tâche, lui aussi, et qui, comme son collègue de Pau était arrivé à son bureau dès 5 H 30... il se souviendra de sa première journée de travail à la mairie !

LE CHAUVACHE CENTRAL !

15 mars : Saint Secondin (Vienne), 7 heures du matin, l'air est vif... il tombe même un petit crachin. En mairie, à l'école, à la boulangerie, une douce chaleur règne. Rien d'exceptionnel ? Si. Pour la première fois, en France, tous les bâtiments communaux et quelques habitations sont chauffés au gaz de fumier. Le principe est simple et connu, plusieurs agriculteurs y ont recours mais en l'occurrence c'est pratiquement tout un village qui est alimenté.

La source d'énergie est à 4 km de Saint Secondin, c'est la ferme de M. CHARBONNEAU. 160 charolais en stabulation libre "alimentent" en fumier d'énormes cuves. Ces 160 bovins élimineront chaque année l'équivalent de 40 000 t de pétrole sous forme de gaz stocké près de l'étable puis distribué par canalisation dans la commune. L'opération est menée avec le soutien de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie et le Conseil Général de la Vienne, mais le projet a été imaginé par le maire de Saint Secondin, M. Moïse BAUDIFFER lui-même qui est allé "tirer les sonnettes" pour financer l'idée. Le résultat a d'ailleurs dépassé toutes les espérances (450 000 F de subventions : 250 000 F de l'agence pour la maîtrise de l'énergie, 150 000 F de la région Poitou Charentes et 50 000 F du Syndicat mixte du pays civraisien)... Reste 350 000 F qui ont été couverts par un emprunt remboursable avec les recettes de la vente du gaz.

Monsieur le maire respire... mais les détracteurs ne manquent pas ! Certains ricanent, prévoyant une chute vertigineuse des prix du pétrole... A quoi bon ? disent-ils. M. BAUDIFFER répond en s'appuyant sur les rapports d'experts :

"Nous avons besoin d'énergies de remplacement et la décennie qui vient le confirmera". Certes, à Saint Secondin on a le sentiment de jouer les cobayes après tout c'est aussi un moyen d'entrer dans l'histoire.



1913-1914 - ECOLE MATERNELLE

1er rang : MARIN , X... , X... , BICHET M. , FERRIERE M. ,
GAY O. , PERRUSSET A. , GAUDILLAT E. , X... , BOURGEOIS R. ,
VERJUS M. , GREUZARD J.

2e rang : MARCEAU , BRUILLLOT M. , LARGE A. , GAUDILLAT E. ,
SALLET M. , LECUYER M. , BESSAC , BOURGEOIS G. , DOMBOY ,
BARREAU R. , BUCHILLET M. , LAFONTAINE M. , DUFAT , LAFONTAINE A. ,

3e rang : FLATTOT , LAFARGE E. , BOUTENET , RIGOLLET H. ,
PENIN , RATON M. , LECUELLE E. , BOUILLON M. , GAUDEZ R. ,
BRUSSON A. , BESSAC



ANNEE 1927 ?

1er rang : Melle MICHEL, GAYET Ernestine, BEYSSAC Marie-Louise, MARTIN Renée, LAFARGE Marcelle, MORIE Germaine, THOLLET Amélie, BOURDON Marcelle, LAFONTAINE Georges, BUCHILLET Raymonde, BUCHILLET Suzanne

2e rang : FRAUDET Augustine, CORNU Yvonne, BADET Alice, LAFARGE Marie, PERRUSSET Andrée, FERRIERE Maryvonne, GUILLON Jeanne, LAFONTAINE Alexandrine, MONIN Marthe

3e rang : PENIN Marcelle, GUYONNET Hélène, MORIAUX Marie, COUTURIER Yvonne, GRATIEN Suzanne, MONNERET Alice, PROMPT Marthe, LAFONTAINE Jeanne, MIGNARD Odette

*Melle Michel a fini sa retraite
en 1925*



ANNEE 1954-1955

1er rang : BOURDAILLET Simone, BENOIT Jeannette, BRUNET Jean-François, GAUDILLAT Maurice, MARPAUD Paul

2e rang : BUIRET Alain, GAILLARD .., X..., PERRUSSET Marie-Claire, LARGE Bernard, SALLET Christian

3e rang : MARILLER Robert, GUDEFIN Michel, BOURDAILLET Georges, LARGE Nicole, PENIN Nicole, GUDEFIN Marie-Rose

4e rang : VILLE Roger, DAVID Jean, BOURDAILLET Georges, PERENOM Jean Claude, PERENOM Marie-Claire, PRADIER Arlette



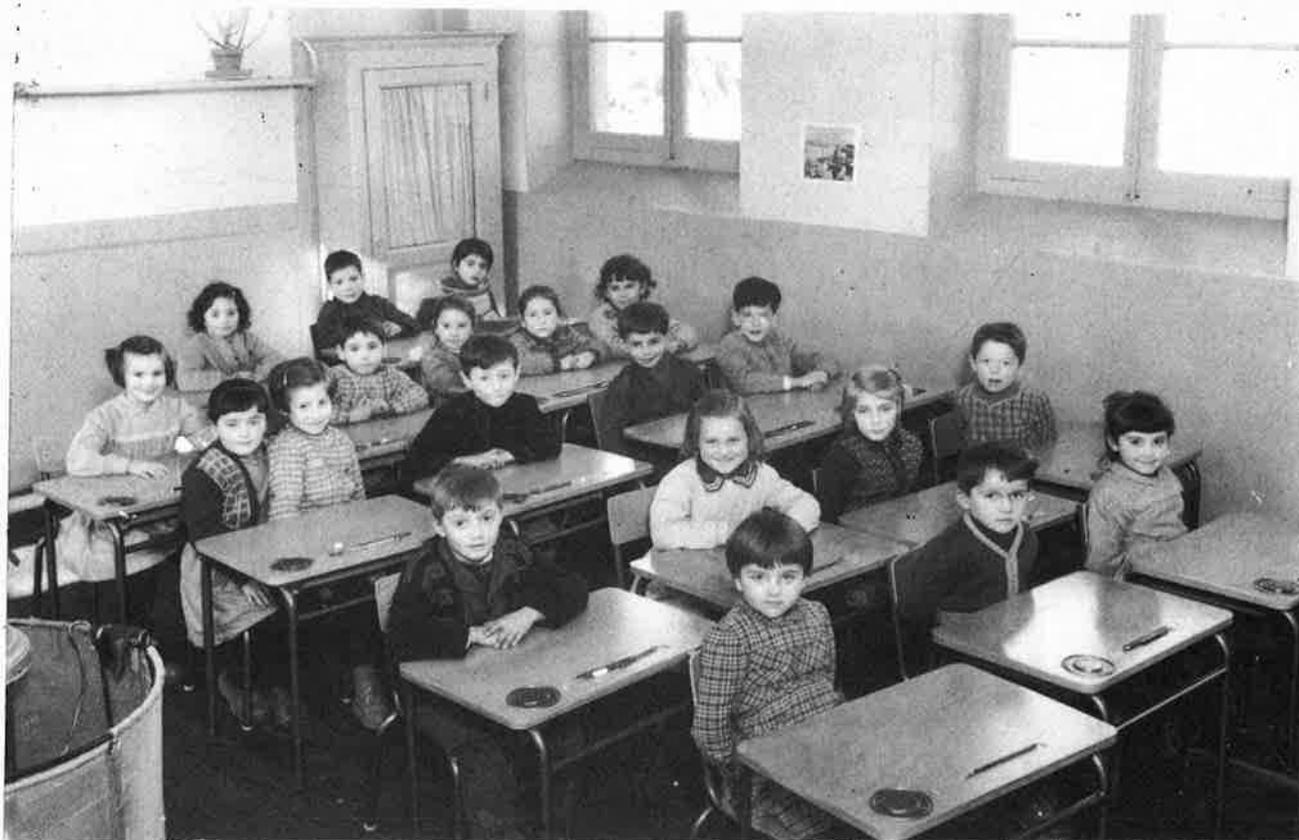
ANNEE 1957-1958

1er rang : GONIN Chantal, CAVET Marie-Claude, ..., ..., ...,
MARPAUD Paul

2e rang : BUIRET Alain, MARILLER Robert, LARGE Bernard, SALLET
Christian, BENOIT Jeannette, PERENOM Maire-Claire, BENOIT
Madeleine

3e rang : ..., ..., DOUDET Christian, DAVID Jean, GUDEFIN
Michel, VILLE Roger

4e rang : LARGE Annick, LARGE Nicole, ..., BOURDAILLET Georges



ECOLE PRIMAIRE

1er rang : ..., MARPAUD René, PERRUSSET Elisabeth,

2e rang : IARGE René, ..., DAVID Germaine, VILLE Pierre,

3e rang : PERRUSSET Marie-Thérèse, LAFARGE Monique, BUIRET ..,
GUDEFIN Daniel, PRADIER Jean Charles

4e rang : CORNU Odile, ..., BENOIT Raymonde, BENOIT Marie-
Nöelle, GAUDEZ Annie

5e rang : ...; ..., ...



U. S. S. Uchizy

1er rang : BÉVRE-BOULLAILLER René, TALMARD Roger, GAUBILLAT Roger,
 TATAIG Jean Pierre, VARRAUDT Michel, PUGET François, JUILLET Bernard,
 MARCYE Jacques, FAVIER Bernard, BOUILLARD Didier

2e rang : MARIANO René, CANARD Guy, FAIVRE Guy, CANARD Thierry,
 LEBLANC Jean Claude, PUGET Jean Pierre, BOYAT Jacky, GARDON Guy-Michel,
 LEBLANC Philippe, FAIVRE Gérard

UNION SPORTIVE SARRAZINE

L'équipe de football d'Uchizy qui montait de 4 divisions a fait un excellent début de parcours ; puis- qu'à la trêve de Noël elle était première de sa poule, ne con- cédant que deux défaites et un match nul.

La suite du championnat a été un peu moins brillante puisqu'en fin de saison, elle termine cinquième sur douze clubs engagés en troisième division de district ; néan- moins elle accède à la division supérieure grâce à la création d'une poule supplémentaire en deuxième division.

Le maintien sera sûrement problématique vu le manque de relève ; en effet l'effectif jeune du village ne permet pas d'avoir une école de football ; malgré tout, nous conservons un bon espoir et les moins jeunes donneront tout d'eux-mêmes pour ce maintien.

En dehors de la compétition, l'U.S.S. cette année, a eu pas mal d'activités :

- En mars, un bal sous le parquet CORDIER ;
- Fin mai, pour le week-end de Pentecôte, nous recevions les footballeurs de HARTHAUSEN avec le comité de jumelage. Une opération parfaitement réussie, autant pour le temps, par- ticulièrement clément à cette époque, que pour la partici- pation. En effet, étaient prévus pour cette manifestation :
- Un match, le samedi à 19 heures, que les locaux ont perdu de justesse face à une équipe Allemande plus jeune et plus athlétique, qui s'est déroulé dans un excellent esprit spor- tif.
- Samedi soir, repas en commun pris au camping.
- Dimanche soir, buffet campagnard dansant dans la salle de Mme DUMAS.
- Le lundi à 11 heures, chacun regagnait ses foyers.

Début juin, un buffet campagnard avec le traditionnel match des vétérans qui cette année malheureuse- ment s'est déroulé sous la pluie et le repas dans la salle chez Maimaine.

Le 31 juillet, concours de pétanque en semi- nocturne (ceci grâce au gérant du Camping National 6 qui nous a fourni gracieusement des lampadaires au nombre de huit qui par la suite serviront à l'éclairage du terrain de football) ; assez bien réussi lui aussi malgré un temps très incertain : 42 doublettes inscrites.

En dehors des festivités, on peut dire que cette année l'U.S.S. n'est pas restée inactive puisque notre vestiaire est enfin opérationnel, grâce à la subvention de la Commune, à l'aide des artisans d'Uchizy, à M. Gilles ROYBIN pour la plomberie et aussi à la participation de chacun des membres de l'association. La buvette bientôt pourra accueillir les spectateurs le dimanche après-midi. D'un autre côté les entraînements ont lieu le mercredi soir à 18 heures 30 grâce à l'éclairage du stade qui a entièrement été réalisé par les membres du club et aux frais de l'U.S.S., ce qui représente un bel investissement, reste à réaliser l'éclairage des jeux de boules.

Le Président :
FAIVRE Gérard



M. GAILLARD Claudius à l'âge de 16 ans
M. PRADIER Edmond
M. SPAY Jean Baptiste

Uchizy



Arrivée en gare d'Uchizy et confrontation de l'avenir représenté par cette valeureuse locomotive à vapeur et du passé symbolisé par ces chevaux qui allaient être progressivement détrônés au fil des ans et mis au rancart. Triste sort pour ces fidèles compagnons de l'homme.



Place, centre, à Uchizy

Sec. - UCHIZY. - L'Abbeville - B. J.

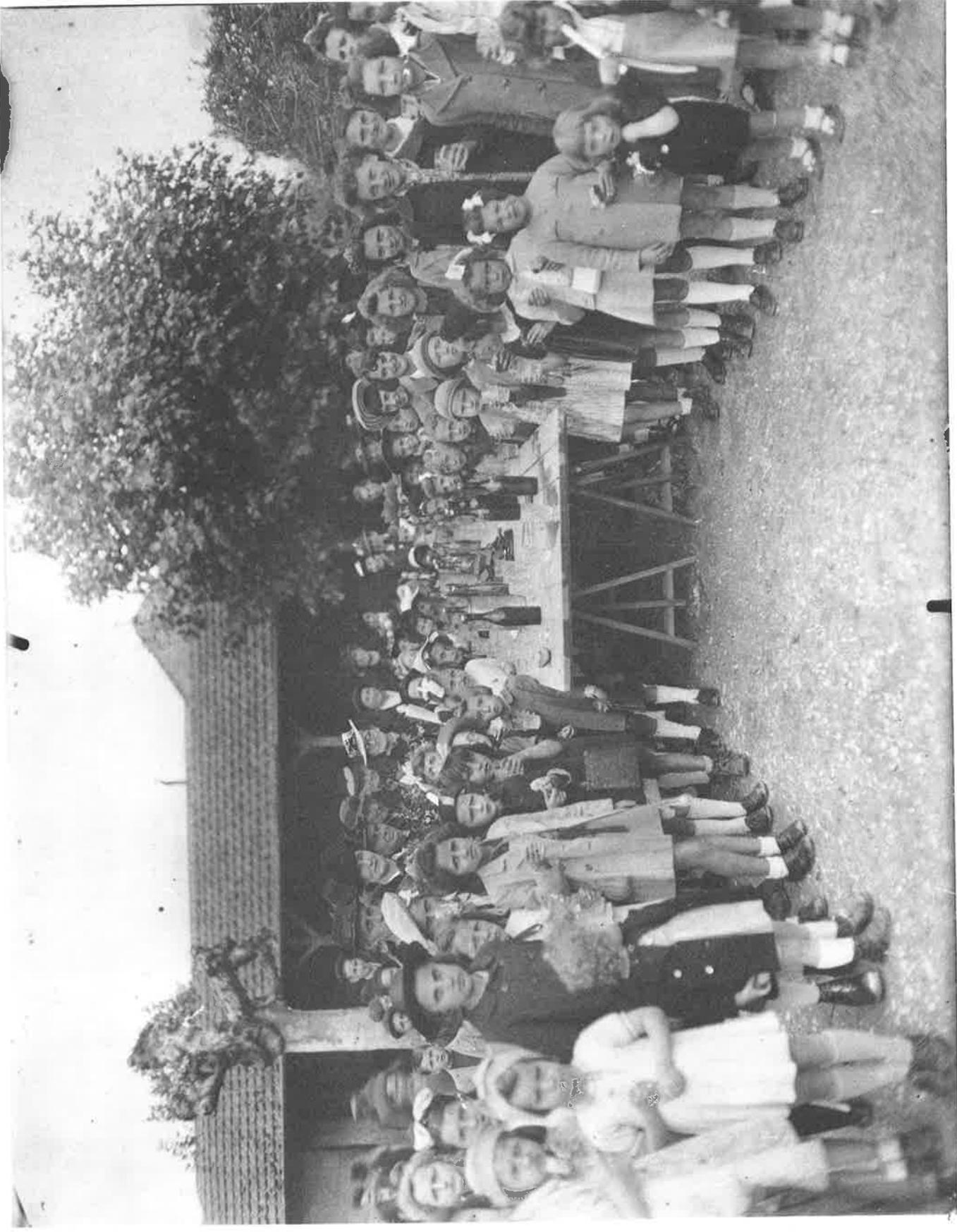
Remise de diplômes aux familles nombreuses en 1944



1^{er} rang : M^{me} DENANFOUX, M^{me} BERTOLINI A., M^{me} LAFARGE C., M^{me} MARPAUX A., M^r RICHY J,
M^{me} BROUILLARD, M^{me} PENIN, M^{me} BUCHAILLE, M^{me} BLANCHARD.

2^e rang : M^{me} BUCHILLET, M^{me} PERRUSSET M., M^{me} FICHET, M^{me} BUCHILLET C., M^{me} BENOIT,
M^{me} GUILLON H.

3^e rang : M^r LAFARGE C., M^r GUILLON J., M. LABEUF, M. BENOIT.



MOT DE LA FIN

=====

Résidence secondaire

Un ménage ayant la quarantaine fait l'acquisition d'une résidence secondaire à la campagne. Chaque week-end, chaque vacance, il y allait se reposer.

Un jour d'été Madame surprend son mari dans les bras d'une tendre jeunesse. ça alors dit-elle !!!

Eh bien, répond le Mari, nous avons une résidence secondaire, pourquoi ne pas avoir aussi une femme secondaire.

Etudes Universitaires

Un Belge court autour de l'Université de Bruxelles.

- Qu'est-ce-que tu fais ?

- Je poursuis mes études.

Derrière lui un autre Belge arrive en courant plus vite,

- Qu'est-ce que tu as fais ?

- Je fais du rattrapage.

H.J.

